17. Janvier. 1760

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Rapport pour mr Brouillard.

L'instrument que l'academie nous a chargés d'examiner est le même qui lui fut présenté en 1755 et sur le quel les commissaires qu'elle avoit nommés porterent leur jugement dans l'assemblée du 4 mars 1756. Ils deciderent que ce tire-tête etoit moins propre que celui de mr Levret pour extraire une tête separée du corps de l'enfant, et restée seule dans la matrice. Comme mr Brouillard, son auteur, n'en avoit envoyé à l'académie qu'un modele en baleine et qu'il n'en avoit pas encore fait usage, il a cru devoir le lui présenter de nouveau, avec un mémoire dans le quel il explique la maniere dont il s'employe et expose les avantages qui lui sont propres. Cet instrument a tant de rapport avec le tire-tête de mr Levret, qu'on voit aisément qu'il n'a été imaginé que d'après lui. La seule difference qu'il y ait c'est que les branches sont un peu moins longues, qu'elles s'écartent moins les unes des autres et que le mécanisme par lequel elles s'écartent est un peu plus simple. La maniere de s'en servir est aussi la même, si ce n'est que

ARC 32 d.4 n°125

Mr Broullard introduit une main dans la matrice avec l'instrument, dont il règle pour ainsi dire le développe-ment, et qu'il met et assujettit la tête dans la position la plus favorable. Si c'étoit un avantage réel d'introduire une main dans la matrice et d'accompagner l'instrument pendant tout le temps de l'opération, Mr Levret pourroit se le procurer avec son tire-tête comme Mr Broullard avec le sien. mais cette façon d'opérer a plus d'inconvénients que d'utilité: Elle oblige le Chirurgien à prendre une situation incommode et fatigante; elle rend l'extraction de la tête plus difficile à raison du volume de la main qui l'embrasse et qui l'assujettit, et cause plus de douleur aux femmes parcequ'elle suppose une dilatation plus grande. Il est vrai qu'elle est nécessaire avec l'instrument de Mr Broullard, parceque, comme nous l'avons dit, les branches en étant plus courtes et moins écartées, elles ne peuvent s'éloigner suffisamment les unes des autres, si le chirurgien n'a soin d'appuyer avec force sur leur point de réunion

leur

avec le doigt du milieu de la main qui est dans la matrice, pendant qu'avec l'autre, il tire la tête et l'instrument en même tems, ce qui est un inconvenient assés considérable. en effet le chirurgien ne peut se promettre d'appuyer toujours également sur ce point de réunion, d'autant mieux que sa main étant comprimée lors qu'elle passe le détroit du bassin, perd une partie de ses forces, et même de sa sensibilité. l'académie ne peut donc adopter l'instrument de mr Brouillard. Elle doit cependant lui sçavoir gré de son zèle et l'engager à lui communiquer tout ce que la pratique lui fournira d'intéressant.

le 17 janv. 1760.

[illegible]

Sabatier

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE